

Mission du directeur de l'IPEV

La mission générale du directeur du Groupement d'Intérêt Public « Institut polaire français Paul-Emile Victor », dénommé ci-après IPEV ou « l'Institut », est d'assurer le bon fonctionnement de l'Institut et l'accomplissement des missions décrites dans sa convention constitutive renouvelée en janvier 2014 pour une période de 12 ans.

L'institut a pour objet, dans les régions polaires arctiques ou antarctiques, dans les zones subarctiques et subantarctiques dont l'isolement et l'environnement climatique justifient d'une technicité particulière de :

- sélectionner, coordonner, soutenir et mettre en œuvre, en qualité d'agence de moyens et de compétences, des projets scientifiques et technologiques nationaux et internationaux, organiser et animer et valoriser les expéditions scientifiques ;
- mettre en place et assurer le fonctionnement des infrastructures de recherche ;
- participer à la concertation scientifique et logistique internationale sur les régions polaires en particulier en entretenant des rapports permanents avec ses homologues étrangers ;
- gérer les moyens nécessaires à ses activités tout en veillant attentivement aux conditions de travail et à la sécurité des personnels;
- entretenir des liens étroits avec les institutions partenaires et les autres agences de moyens ;
- garantir la pérennité financière de l'Institut en optimisant les ressources mises à disposition ;
- participer dans ses domaines de compétences au développement de la coopération européenne et internationale.

Suite à l'Assemblée Générale du groupement du 26 mai 2021, une période de transition s'est ouverte aboutissant à un recentrage des missions du GIP et de ses instances. Des missions spécifiques incombent au Directeur qui devra mettre en œuvre :

- la refonte des statuts du GIP pour y préciser les nouvelles missions de l'IPEV et les transformations opérationnelles et structurelles nécessaires ;
- la dissolution du Conseil des Programmes Scientifiques et Technologiques (CPST) et la constitution de la commission d'évaluation des projets scientifiques (CPES) rattachée au Conseil scientifique ;
- la construction du nouveau Conseil Scientifique externe de l'institut.

Le directeur assure le fonctionnement de l'Institut sous l'autorité du conseil d'administration qui analyse et détermine les grandes orientations scientifiques et technologiques de l'Institut et met en œuvre et assure le suivi des décisions de ce dernier. Le directeur soumet au conseil d'administration une fois par an un rapport de gestion de l'Institut qui dresse le bilan financier, humain, logistique, administratif et de soutien à l'activité scientifique de l'année écoulée. Il lui soumet également le programme annuel prévisionnel d'activités, le budget correspondant et les prévisions d'engagement des personnels. En ce qui concerne les projets scientifiques, le directeur soumet au conseil d'administration les propositions du conseil scientifique qu'il complète du contexte logistique de l'IPEV et de ses stations. Le directeur est amené à représenter l'institut, voire la recherche polaire française, sur délégation explicite, dans différentes instances nationales (comité environnement polaire, Comité National Français des Recherches Arctiques et Antarctiques...), européennes et internationales (*European Polar board, Council of Managers of National Antarctic Program, Scientific Committee on Antarctic Research ...*). Il veille à maintenir les meilleures relations possibles avec les autres opérateurs de la recherche polaire internationale et les autres bases scientifiques dans les zones polaires.

L'Institut est doté d'une personnalité juridique et morale propre qui engage son directeur. Celui-ci a la pleine autorité sur les personnels employés directement par l'Institut et autorité fonctionnelle sur les personnels mis à disposition par les organismes membres du GIP.

L'Institut est un opérateur d'État qui exerce une mission de service public avec des ressources budgétaires très majoritairement publiques et sous contrôle direct de l'État.

Qualités requises

De par les missions très spécifiques et le statut de l'Institut, le directeur doit faire preuve des qualités suivantes :

- Expérience managériale avérée par des responsabilités passées à la direction de laboratoire, d'équipe ou de projet de recherche d'envergure ;
- Connaissance des règles de gestion budgétaire et de gestion des ressources humaines ;
- Sens de l'intérêt général, capacité d'engagement personnel et d'entraînement ;
- Capacité de dialogue et de travail en équipe ; capacité à la gestion de situations de crise ; capacité de mobilisation des personnels sous son autorité autour d'objectifs contraints par des délais stricts et des conditions techniques et logistiques parfois dangereuses exigeant de la rigueur, du sang-froid et de l'écoute ;
- Expérience et goût pour l'activité internationale ; capacité à négocier et à convaincre en contexte international ;
- Forte disponibilité pour les nombreuses missions de terrain et institutionnelles imposées par la fonction ;
- Pratique courante de l'anglais écrit et parlé obligatoire ; l'italien et/ou l'allemand seraient un plus pour les coopérations autour des stations Concordia et AWIPEV.

Compte tenu de la spécificité du poste et des missions de l'IPEV les compétences suivantes constitueront une forte plus-value des candidatures :

- Expertise de la recherche en régions polaires ;
- Connaissance et si possible expérience du travail de terrain dans les régions polaires (contraintes inhérentes à l'environnement, contraintes logistiques – accès, transports... - contraintes géopolitiques, connaissances des grands programmes et enjeux, ...) ;
- Connaissance de l'organisation française de la recherche dans les régions polaires, notamment en Antarctique / Subantarctique, du rôle de l'IPEV et des différents partenaires : instituts du CNRS, autres établissements, gouvernance nationale de la recherche MESRI, TAAF notamment en Antarctique / Subantarctique, autres ministères (MEAE en particulier) ... ;

Le poste est localisé à Plouzané, près de Brest.

A l'appui de la candidature, un CV (5 pages maximum, français ou anglais) et une lettre de motivation (2 pages maximum) sont à adresser au président du conseil d'administration de l'Institut :

yvon.Lemaho@iphc.cnrs.fr

Les candidatures sont attendues pour le **15 novembre 2021 - 12h00 au plus tard**.

Les candidats retenus pour une audition seront convoqués aux alentours du **22 novembre 2021**.

La prise de fonction est prévue le **16 janvier 2022**.